

Charte du respect de la personne endeuillée

Nous, Pompes Funèbres GOHAUD

en signant cette charte, témoignons de notre volonté de mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière d'accompagnement de la période de deuil, approche que nous voulons fondée sur l'éthique, la sensibilité et l'humanité et plaçant la personne endeuillée au centre de nos préoccupations.

EN VERTU DE CETTE CHARTE, NOUS NOUS ENGAGEONS À

---✦ **Organiser un accompagnement personnalisé, ou orienter les personnes endeuillées**

- faire connaître aux familles et aux proches les dispositifs prévus en cas de deuil : droits à congé, prise en charge financière, renseignements pratiques, etc. ;
- veiller à créer et maintenir le dialogue avec la famille du défunt tout au long de la période de deuil ;
- apporter une information ou orienter sur les éventuels aides financières, facilités de paiements, tarifs spécifiques, liés à la période du deuil ;
- accompagner les personnes endeuillées en les orientant vers les structures ou associations spécialisées dans l'écoute et le soutien psychologique.

---✦ **Protéger la personne et respecter les valeurs spirituelles et culturelles**

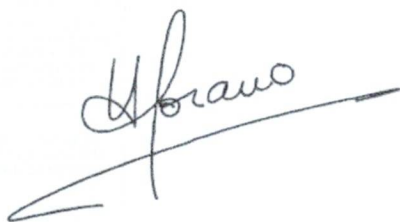
- prendre en compte, les convictions civiles ou religieuses, et les rites funéraires souhaités par chacun dans le respect des lois et règlements de la République ;
- protéger de manière spécifique à chaque intervenant, la famille et les proches de la personne défunte tout au long de la période de deuil, particulièrement au regard d'éventuelles démarches d'ordre commercial et/ou patrimonial ;
- veiller à la sauvegarde de la confidentialité des informations personnelles et sociales du défunt, des familles et des proches.

---✦ **Faciliter et simplifier les démarches nécessaires**

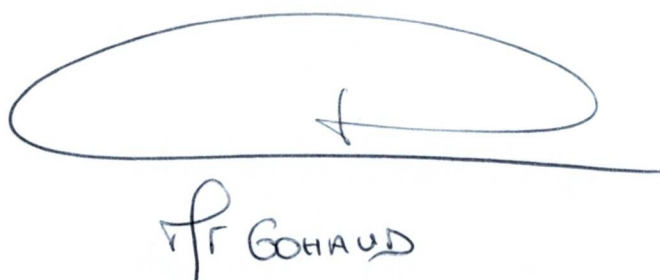
- informer les familles des différentes démarches à effectuer ;
- adapter l'accueil des familles et des proches aux spécificités de la période de deuil ;
- veiller à simplifier les formalités des familles endeuillées en leur évitant notamment les éventuelles formalités administratives et professionnelles, et déclarations d'informations redondantes.

À Bonnétable, le 28 mai 2015

Secrétaire d'État
chargée de la Famille et de la Solidarité



Entreprise/Organisme/
Établissement/Collectivité/Association



FR GOHAUD